

SOMMAIRE

- * **FLORAISON ET ESTIMATIF DE RÉCOLTE POUR LA CAMPAGNE 2017/2018.....P 1**
- * **PRODUITS PHYTOSANITAIRES AUTORISÉS EN 2017 CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE.....P 2**
- * **LA COUVERTURE SOUS FILET : UNE MÉTHODE ALTERNATIVE DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE.....P 3**
- * **CRITÈRES OBJECTIFS DE DÉCLENCHEMENT DE RÉCOLTE DES OLIVES DE TABLES : LUCQUES VERTES.....P 4**
- * **LA FUTURE AOC « HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC » COMMUNIQUÉ DU SAOHL.....P 4**
- * **PETITES ANNONCES.....P 4**



FLORAISON ET ESTIMATIF DE RECOLTE POUR LA CAMPAGNE 2017/2018

Les conditions climatiques de l'hiver 2016/2017 et les petites récoltes 2016 semblent avoir favorisé l'abondance de la floraison 2017.

En effet la majorité des vergers de Lucques, Olivère, Picholine et dans une moindre mesure Aglandau, Bouteillan ont connu une floribondité record.

On a pu noter une avance de la date de floraison par rapport à l'an passé. Sur Lucques, celle-ci était au stade BBCH 65 le 24/05/2016 et au même stade le 15/05 pour cette année sur le secteur de Bize Minervois.

Les floraisons ont été groupées sur l'ensemble des variétés avec un décalage très réduit d'une variété à l'autre. Cela s'explique en partie, par les conditions hivernales 2016/2017.

La pollinisation qui a suivi s'est déroulée dans de très bonnes conditions, temps sec et légèrement venté.

On a pu noter sur certains secteurs (Limouxin) des dessèchements de grappes florales avant l'ouverture en raison des fortes chaleurs et du peu de réserves hydriques du sol.

Sur l'Est du département de l'Aude, les pluies d'automne et de printemps ont permis de reconstituer les réserves (600 mm environ d'octobre 2016 à mai 2017).

On peut conclure que le cru 2017/2018 sera présent en quantité. Concernant la qualité, la gestion de la problématique de la mouche de l'olive conditionnera en partie ce point.



Liste des Produits Phytosanitaires Autorisés en 2017 contre la Mouche de l'Olive Au 01/08/2017

Matières actives	Spécialités commerciales	Stratégie	Mode d'action	Lessivage	Cott / ha Source : CA 84, année 2016	Nombre maximal d'application	Dose de produit (sur une base de 1000 L/ha de bouillie)	Délai d'application avant récolte	Toxicité
Kaolin 1000 g/kg Kaolin 99 %	Sokalcarbo WP Autres noms commerciaux : Baikal WP	Barrière minérale	Répulsif	25 mm	43,50 €	6	60 kg/ha maxi	3 jours	N'est pas dangereux
	Argical Pro Autres noms commerciaux : Argi Nature	Barrière minérale	Répulsif	20 mm	45,00 €	6	30 kg/ha	28 jours	
	Surround WP Crop Protectant	Barrière minérale	Répulsif	20 mm	56,10 €	4	30 kg/ha	28 jours	
Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéines 21 g/kg	Vio-Trap	Piégeage massif	Contact	150 mm	500 - 670 €	-	150 à 200 pièges/ha	3 jours	Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Spinosad 0,02 %	Synéis Appât	Adulticide	Ingestion et contact	10 mm	27,60 €	4	1,2 L/ha	7 jours	N'est pas dangereux
Deltaméthrine 15 g/L	Decis Protech Autres noms commerciaux : Split Protect, Pearl Protect Spécialité identique à : Vivatrine EW, Deltastar, Decline 1,5 EW	Adulticide	Contact et ingestion	25 mm	17,10 €	3	0,83 L/ha	7 jours	Très toxique pour les organismes aquatiques
Lambda-cyhalothrine 100g/L	Karate avec technologie Zeon Autres noms commerciaux : Karabe Pro, Karate Xflow, Karate Zeon, Kusti, Ninja Pro, Trafo, Scimitar, Sentinel Pro Spécialité identique à : Karis 10 CS, Lambdastar, Estamina, Profi Lambda 100 CS, Envergure, Spark	Adulticide	Contact et ingestion	20 mm	10,45 €	2	0,11 L/ha	7 jours	Nocif par inhalation et par ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Thiaclopride 480 g/L	Calypso Autres noms commerciaux : Alanto	Ovicide et adulticide	Contact et ingestion. Diffusion systématique partielle	40 mm	43,25 €	2	0,25 L/ha	14 jours	Nocif en cas d'ingestion ou inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Phosmet 500 g/Kg	Imidan 50 WG	Ovicide et adulticide	Contact, ingestion et inhalation. Diffusion translaminare.	50-60 mm	37,50 €	2	1,5 kg/ha	28 jours	Toxique en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques.

LA COUVERTURE SOUS FILET : UNE METHODE ALTERNATIVE DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

Le contexte réglementaire, les retraits de certains insecticides nous imposent de mettre en place des solutions alternatives de protection contre la mouche de l'olive.

Diverses pistes sont testées, la protection sous filet en fait partie. Cette méthode déjà développée chez les arboriculteurs donne des résultats encourageants.

Ce contexte a motivé le C.T.O (Centre Technique de l'Olivier), la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la Société Filpack à mettre en place un essai sur un verger de démonstration planté en Lucquiers à destination de la production d'olives de table en vert.

Afin de vous présenter cette méthode de couverture sous filet une réunion aura lieu le :

JEUDI 7 SEPTEMBRE à 14 H 30

Au programme :

- Matériels et méthodes
- Données économiques
- Résultats
- Avantages et contraintes

Point de rendez-vous devant la station fruitière de la Bérenière (Bois de Truilhas) à Ouveillan (11590).

Pour toute précision :
Contact Christine AGOGUÉ au 06.26.47.80.33



CRITÈRES OBJECTIFS DE DÉCLENCHEMENT DE RÉCOLTE DES OLIVES DE TABLE : LUCQUES VERTES

Le déclenchement de la récolte doit être réalisé en fonction de la maturité du fruit.

La coloration permet objectivement de réunir les principaux critères rentrant dans la qualité du fruit avant transformation en confiserie.

Ceux-ci sont la fermeté, la teneur en huile, le rapport chair/noyau ainsi que la fibrosité.

Le code couleur disponible pour la variété Lucques rassemble au travers d'une palette de 6 couleurs de coloris de vert l'évolution de maturité au cours de la campagne de récolte en olive de table.

Deux palettes de couleur (N°4 et 5) réunissent les meilleurs critères pour l'obtention d'une Lucques du Languedoc de qualité organoleptique optimale.



Code couleur disponible auprès du SOPA, vendu au tarif de 12 € au magasin de la Coopérative l'Oulibo.

LA FUTURE AOC « HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC » COMMUNIQUÉ DU SAOHL

Nous sommes en attente d'une nouvelle commission que l'INAO doit désigner prochainement pour régler les derniers points du dossier.

Il est important que nous connaissions toutes les personnes intéressées, car nous devons estimer au plus proche de la réalité le volume de cette future appellation d'assemblage.

Variétés principales : LUCQUES et / ou OLIVIERE de 60 à 80 %, complétées par des variétés locales ou anciennes.

RAPPEL : Il n'est pas possible de réaliser une AOC sur une seule variété, c'est pour cela qu'un plafond a été fixé pour éviter une huile monovariétale.

*Pour en savoir plus, consultez le site : saohl.fr
Animatrice Julie CAROU : 06.66.35.82.60*

PETITES ANNONCES

1) Vend 168 Lucquiers à arracher sur la parcelle située à CERS (34). Plantés en 1993, bon entretien, taille régulière, traitements faits.

Prix dégressif suivant le nombre acheté.

Si intéressé, veuillez adresser un mail à :
christianroger.jaquet@wanadoo.fr

2) Recherche une personne pour entretenir son verger, 2 parcelles situées sur la commune de Sainte-Valière.

Année de plantation 2009. 120 oliviers (Lucques, Picholine, Olivières...)

S'adresser à Madame GORRE
Tél : 06.87.09.75.02

Technicienne : Mme Christine AGOGUÉ
Permanence le lundi matin à la Coopérative l'Oulibo - Tél : 04.68.41.88.89 - Portable : 06.26.47.80.33

Directeur de publication : Philippe Vergnes
Chambre d'Agriculture de l'Aude
Z. A. de Sautès à Trèbes-11878 CARCASSONNE Cedex 9
services.generaux@aude.chambagri.fr

Comité de rédaction :
Christine AGOGUÉ 04.68.58.13.97 - christine.agogue@aude.chambagri.fr
Anne GIONCO 04.68.41.20.87 - anne.gionco@aude.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. S'il existe, le BSV est disponible sur le site Internet de la Chambre d'agriculture ou sur demande. Un rappel des techniques alternatives est consultable dans le 'Guide des alternatives' téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Pour le respect des bonnes pratiques et des conditions réglementaires, veuillez vous référer au '[Guide des Bonnes Pratiques Phytosanitaires](#)' téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.